

Chers amis,
nous vous proposons une nouvelle visite: nous n'avions pas pu obtenir de réponse pour organiser cette visite prévue à l'origine en décembre, nous avons finalement eu satisfaction pour le mois de février:

Mardi 4 février 2020 à 14h30
Visite des
Salons de l'Hôtel de Ville de PARIS

Depuis 1357, l'Hôtel de Ville de Paris est le siège de la Municipalité Parisienne.
Le bâtiment actuel de style néo-renaissance a été reconstruit par les architectes Théodore Ballu et Edouard Deperthes.
Il a été construit à l'emplacement de l'ancien Hôtel de Ville incendié pendant la Commune de Paris en 1871.
C'est le plus grand bâtiment municipal d'Europe.
La façade principale est ornée de représentations de personnages marquants de la ville.
La salle des fêtes est une réplique républicaine de la Galerie des Glaces de Versailles.
Les fresques et voussures représentent 16 provinces de France, nous découvrirons ensemble ce que cela signifie en visitant les salons.

Programme : 14h15, rendez-vous devant l'entrée 3 rue de Lobau
14h30, visite guidée

Transport conseillé :

Train :

Gare de Vaucresson, train de 13h35 jusqu'à la Défense, puis métro ligne 1 jusqu'à la station Hôtel de Ville.

Important :

Penser à se munir d'une **PIECE d'IDENTITE**.

----- **Nombre de places pour la visite : 25** -----

Participation aux frais: 6 euros par personne (n'incluant pas les frais de transport)

Toute annulation intervenant entre la date d'inscription et la veille de la sortie donnera lieu à un remboursement de 50 %.

Pas de remboursement pour une annulation le jour même de la sortie.

Responsable de la visite à prévenir en priorité : Sylvie Berthoumieu : 06 13 21 42 68 ou Isabelle Mignauw : 06 89 15 58 94

----- ✂ -----
Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 22 janvier 2020

à Association Art et Histoire, La Montgolfière, avenue Jean Salmon-Legagneur, 92420 Vaucresson,
accompagné de votre règlement.

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse :

Nom : Prénom : Tél. :

Adresse :

s'inscri(ven)t pour la visite de l'Hôtel de Ville de Paris pour personne (s) le 4 février 2020

Ci-joint un chèque d'un montant de 6€ x personne (s), soit..... € à l'ordre de Art et Histoire